

Éditorial

Tout au long de cette année, le Gouvernement aura insulté la population, imposant sa réforme des retraites malgré la mobilisation, historique par sa durée, son caractère unitaire et son ampleur. Au mois de juin, l'action s'est poursuivie avec plusieurs rendez-vous dans l'Éducation : pour nos retraites et nos salaires, contre le Pacte, pour les droits des AESH, pour davantage de moyens.

Bien mal inspirés, le Gouvernement comme notre ministère persistent et signent, multipliant réponses décalées et passages en force de leurs lubies. Dans la Fonction publique, l'augmentation du point d'indice de 1,5% semble une plaisanterie de mauvais goût, face au déclassement salarial et à l'inflation estimée à 5,1%. Dans l'Éducation, les mesures salariales, uniquement indemnitaires, sont très en-deçà des engagements pris, de nos revendications, et de l'urgence à redonner de l'attractivité à nos professions.

Alors que les heures et les moyens manquent, que le 3^{ème} trimestre au lycée Blanquer est un vrai naufrage, que les personnels croulent sous le travail, le Ministère ne recule devant aucune bassesse pour inciter les personnels à signer pour de nouvelles missions et permettre la mise en œuvre de son projet politique : remplacements en interne, devoirs faits, « classes d'engagement » pour imposer le SNU, dispositifs liés à la réforme de la voie professionnelle. Le pire devient possible avec le Pacte qui, loin de n'être qu'une modalité de rémunération du travail supplémentaire, met nos statuts, nos métiers et notre liberté professionnelle en péril. Pas de doute, dès la rentrée, nous serons de nouveau dans l'action !

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles



SOMMAIRE

p. 1 : Édito
p. 2 : Collège - Lycée
p. 3 : Vies scolaires - Voie pro
p. 4 : Mixité scolaire - Retraite progressive

p. 5 : Recours INTRA - RDV de carrière
p. 6-7 : Le PACTE : décryptage, informations, actions
p. 8 : Non titulaires : une politique de recrutement incohérente

Nouvelle sixième : le cheval de Troie du Pacte

Trois mesures annoncées brutalement introduisent une nouvelle réforme du collège :

→ **Suppression de la technologie en sixième** : sous couvert de pénurie de professeurs, et pour financer l'heure « approfondissement », la technologie disparaît de la grille de la classe de sixième. Le programme du cycle 3 est modifié en dernière minute. Quel mépris pour les collègues de technologie, alors que le Ministère introduit « une attestation de sensibilisation Pix au numérique » en sixième...

Heure obligatoire d'approfondissement en Français et Mathématiques et devoirs faits : le diable se cache dans les détails

→ **L'heure d'approfondissement** se fera en groupes issus de plusieurs sixièmes. Une usine à gaz fondée sur des évaluations standardisées. Sans moyens supplémentaires dans les DHG, les effectifs réduits seront conditionnés par l'acceptation du Pacte. Dans ce cadre, elle pourrait être assurée par les enseignants de toute discipline. Pire encore, cette heure fait partie des missions prioritaires du Pacte pour les enseignants du Premier degré !

→ **Dispositif devoirs faits obligatoire** : ce dispositif, qui pose par ailleurs des problèmes pédagogiques, n'est pas financé dans les DHG, sinon par les marges déjà insuffisantes, mais conditionné au

Pacte dont il constitue une brique, aussi bien dans le Premier que dans le Second degré.

Dénaturation de nos métiers et mépris pour nos qualifications et nos statuts, le SNES-FSU condamne ces mesures et appelle les collègues à dire « non » au Pacte !

Geneviève Royer

Le baccalauréat 2023 : entre lassitude, épuisement et confusion

Même la grande presse s'en fait maintenant l'écho : rien ne fonctionne dans la nouvelle mouture du bac imposée par Jean-Michel Blanquer. Par frilosité, l'actuel ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye n'a procédé à aucune modification réelle du « bac Blanquer » dont on mesure ainsi pleinement les effets délétères sur l'examen lui-même, sur les enseignants et sur les élèves.

La pierre d'achoppement du dispositif est constituée des épreuves de spécialité de mars que le nouveau ministre a maintenues à cette date pour pouvoir intégrer leurs résultats dans les dossiers Parcoursup et, prétend-il, « satisfaire » les demandes des institutions de l'Enseignement supérieur, dont les exigences sont pourtant assez diverses en la matière. Il est vrai que les notes d'épreuves anonymes et nationales sont théoriquement bien plus fiables que celles du contrôle continu. Cette année pourtant, les disparités de résultats sont importantes entre les différentes spécialités : que ce soit du fait d'une harmonisation opaque et défectueuse ou d'un mauvais calibrage des sujets, des écarts de notes très sensibles ont été constatés (en NSI, une extrême facilité a été pointée ; *a contrario*, les notes semblent globalement bien plus basses que l'an dernier en HGGSP ou HLP), qui ne pourront qu'amplifier la « concurrence » malsaine entre les spécialités.

Du fait des coefficients disproportionnés attribués aux épreuves de spécialité mais aussi au contrôle continu, il est généralement possible dès la mi-avril de savoir qui a son bac, qui ne l'a pas et qui est en difficulté, créant un stress important pour certains élèves et une prévisible propension au relâchement pour d'autres. Par la force des choses, l'épreuve de philosophie a perdu une grande partie de son importance et un faux rythme s'est répandu dans les classes de terminale. Personne n'est dupe des gesticulations du Ministère, qui a beau jeu de rappeler que « l'année n'est pas finie » ou que les notes du troisième trimestre compteront pour la deuxième session de Parcoursup.

Relâche ? Pas pour tout le monde ! En cette fin d'année, certains collègues sont particulièrement sollicités. Ce sera encore le cas des professeurs de lettres qui vont être mobilisés non seulement pour les épreuves anticipées de français, mais aussi, bien souvent, pour le Grand Oral, lorsqu'ils enseignent en HLP. Comme chaque année le SIEC convoque à tort et à travers, pourvu qu'il y ait des correcteurs. Et de nouveau en 2023, seul un petit nombre de collègues est convoqué pour le Grand oral mais ces derniers seront sollicités une semaine entière ! La lassitude et la fatigue qui résultent de ces convocations excessives ne peuvent que dégrader les conditions d'examen. De mars au début juillet, le bac Blanquer, dans sa forme définitive n'aura été qu'une suite de catastrophes. Il est temps de s'en débarrasser.

Baptiste Eychart

Plus d'informations sur notre site, dont un modèle de vœu contre le bac Blanquer à présenter en CA :



<https://r.snes.edu/VERbac2023>

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/rentreeCLG2023>

Vies scolaires malmenées !

Pénurie de moyens et conditions d'emploi dégradées

Les CSA-D examinant la répartition des moyens en assistance éducative se réunissent la deuxième quinzaine du mois de juin. Depuis plusieurs années, les moyens sont constants malgré la demande du SNES-FSU de créations de postes d'AED.

L'an dernier, la DSDEN 78, face à la pénurie, a eu l'idée aberrante de créer des postes d'une quotité de 10 % d'un équivalent temps plein, pour déployer ces moyens dans plusieurs établissements. Bien évidemment, ces moyens n'ont finalement pas été utilisés, les postes étant restés vacants.

De nombreux établissements sont en difficulté pour recruter des assistants d'éducation. Ce n'est pas ce genre de dispositif qui rendra attractive la fonction.

Le SNES-FSU déplore qu'aucune revalorisation n'ait été proposée pour les AED ou les AESH, alors qu'ils pourraient maintenant être mobilisés pour assurer les remplacements de courte durée en permanence. Voilà une marque de mépris qui s'ajoute à celle des primes REP+ non versées.

La CDIisation possible des AED ayant exercé 6 années n'est pas non plus une réponse à la précarité des personnels de Vie Scolaire. Elle les prive même de certains droits du décret de 2003 (une décharge d'heure pour poursuivre ses études par exemple).

Le projet d'ARE (accompagnant en réussite éducative) qui regrouperait le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED reprend le principe d'une évaluation de ces personnels par les CPE. Les AESH effectueraient une partie de leur service auprès des élèves en situation de handicap et un complément de service en tant qu'AED (pour quelle quotité? sur des moyens déjà existants? dans quel établissement?...). Le SNES-FSU sera une nouvelle fois en première ligne pour combattre ce projet.

Au SNES-FSU, nous demandons que les contrats d'AED proposés soient de 3 ans reconductibles une fois, comme le prévoient les textes afin d'assurer la stabilité des équipes. Nous défendons aussi un recrutement par les recteurs. Nous réclamons enfin que l'emploi du temps des AED, le plus souvent étudiants, leur permette de concilier travail et études.

Loïc Sanchez

Réforme de la voie professionnelle, Pacte LP : élèves et personnels en danger !

Gratification des stages, formations adaptées aux besoins économiques locaux, objectif « 100 % d'insertion professionnelle » : la réforme Macron des lycées professionnels, dans la continuité des précédentes, est particulièrement dangereuse :

→ Pour les élèves

Sous couvert de lutte pour une meilleure insertion, la réforme pousse les élèves de LP (1/3 des lycéens !) vers les métiers en mal de main d'œuvre du fait de conditions salariales et de travail très dégradées. Pour cela, on impose l'adaptation de la carte des formations aux besoins locaux et on ôte ainsi aux jeunes leur liberté de choix. Une vision profondément réactionnaire de la formation initiale !

→ Pour les statuts

En LP est imposée la version la plus brutale du Pacte, levier de mise en œuvre de la réforme : 6 missions... ou rien ! Création de hiérarchies intermédiaires, individualisation accrue de la rémunération des agents, annualisation des services : par la destruction du statut, tout concourt au basculement d'une Fonction publique de carrière vers une Fonction publique d'emploi.

→ Pour le Service public d'Éducation

Les missions « enseignement complémentaire à effectif réduit » et « coordination d'innovation pédagogique » permettent de rogner encore sur les moyens. Quant à l'« accompagnement des élèves en difficulté », il consiste à sortir les « décrocheurs » des établissements vers des structures d'accompagnement à l'emploi. Le Ministère organise donc la déscolarisation des plus fragiles !

Les syndicats de la FSU appellent à refuser le Pacte, bras armé d'une réforme guidée par la volonté de destruction de la filière professionnelle.

*Maud Ruelle-Personnaz (SNES-FSU)
et Olivier Guyon (SNUEP-FSU)*





Public/privé : quelle mixité ?

Un million d'euros, c'est l'enveloppe que va recevoir le lycée privé Sainte-Geneviève dit « Ginette » de Versailles de la part de la région Île-de-France. Cette subvention exceptionnelle (trois fois le budget moyen de fonctionnement d'un lycée public...) n'est en rien une obligation légale de la Région contrairement au forfait d'externat. Elle est destinée à financer une opération de rénovation et va donc très concrètement enrichir le propriétaire, une association culturelle catholique, avec l'argent du contribuable... Elle va aussi permettre de ne pas augmenter les frais d'inscription déjà astronomique (de 5 887€ à 19 481€ !). Et le lycée Ginette n'est pas le seul concerné : 500 000 euros pour Stanislas à Paris par exemple. La Région distribue 6 millions d'euros en Île-de-France avec des inégalités territoriales particulièrement marquées : dix fois plus d'argent distribué dans le 75, 78 et 92 que dans le 93 ou le 95 !

Ces subventions sont d'autant plus scandaleuses que les lycées publics d'Île-de-France ont connu une baisse catastrophique des budgets, allant parfois jusqu'à 50 % de leur dotation (voir l'article sur notre site : <https://r.snes.edu/budget2023IDE>) ! Rappelons également que les lycées privés permettent aux familles les plus favorisées de ne pas mélanger leurs

enfants avec des élèves de milieux sociaux défavorisés et cela en profitant de l'argent public. C'est ce qu'a bien pointé le tout récent rapport de la Cour des comptes : 10 milliards versés par l'État et les collectivités territoriales avec un contrôle quasi inexistant pour des établissements à 96 % catholiques, et un « net recul » de la mixité sociale au sein de ses établissements depuis 20 ans... La messe est dite...

Jean-François Gay

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/VERmixite23>

Retraites, protection sociale : à marche forcée !

Face à un mouvement social inédit, le Gouvernement aura tout utilisé, n'hésitant pas à attaquer la démocratie, en imposant une loi sans vote. Isolé, le pouvoir mord d'autant plus fort et accélère encore son calendrier antisocial.

Pour preuve, les premiers décrets d'application de la réforme des

retraites publiés le 4 juin qui concrétisent sa mise en place dès le 1^{er} septembre. C'est la double peine pour les personnels concernés par un départ à la retraite après le 1^{er} septembre, donc touchés par la réforme, mais encore sans réponse à de nombreuses questions. Ainsi, alors que les fonctionnaires ont un droit théorique à la retraite progressive, rien n'est encore prévu pour sa mise en œuvre : cette mesure promise ne profitera donc pas aux agents dès le 1^{er} septembre. Un mensonge de plus du Gouvernement, dont le ministre Guérini interpellé par la FSU se contente de reconnaître « des difficultés matérielles à sa mise en œuvre » sans proposer aucune solution.

De même pour la protection sociale complémentaire, le calendrier contraint (finaliser le projet d'ici fin 2023) réduit les possibilités d'information des personnels et de négociation des organisations syndicales. Le Ministère refuse toujours le couplage Santé et Prévoyance pour les actifs et la participation de l'employeur pour les retraités (voir le [supplément Protection Sociale Complémentaire de l'US n°834 du 10/06/23](#)).

Tant pour l'action collective que pour des réponses à des situations individuelles, le SNES-FSU est présent. N'hésitez pas à le solliciter !

Anne-Marie Roussel
et Maud Ruelle-Personnaz



Carrières, mutations

Le SNES-FSU à vos côtés pour les recours

Rendez-vous de carrière

Quand ? Quels effets pour la carrière ?

→ Pour la promotion au 7^{ème} échelon : durant l'année scolaire où l'on atteint 1 an au 6^{ème} échelon ;

→ Pour la promotion au 9^{ème} échelon : durant l'année scolaire où l'on atteint 18 mois dans le 8^{ème} échelon ;

→ Pour le passage à la hors-classe : durant l'année scolaire où l'on atteint 1 an dans le 9^{ème} échelon.

Les effets de l'évaluation sur l'ensemble de la carrière sont bien moins conséquents qu'auparavant ! Ils peuvent permettre un avancement accéléré d'un an au 7^{ème} et au 9^{ème} échelon et une promotion plus ou moins précoce à la hors-classe. Aucun avis n'empêche l'accès à la hors-classe. Le SNES-FSU continue à revendiquer la totale déconnexion de l'évaluation et de l'avancement.

Vous êtes concerné·e par un rendez-vous de carrière cette année ?

Retrouvez nos conseils dans notre article : <https://r.snes.edu/VERrdvc>

Les étapes de l'évaluation... et de la contestation !

La double évaluation (corps d'inspection-chef d'établissement) donne lieu à un **compte-rendu** d'évaluation (grille et appréciations littérales), qui peut faire l'objet d'observations écrites de l'intéressé·e dans un délai de quinze jours. Il ne s'agit pas d'un recours !

L'évaluation de la valeur professionnelle par la Rectrice (certifié·es, PsyEN, CPE) ou le Ministre (agrégé·es) donne lieu à une **appréciation finale** (À consolider - Satisfaisant - Très satisfaisant - Excellent), sur laquelle un **recours peut être déposé**. La notification des appréciations finales est prévue dans la première quinzaine de septembre.

Attention, le recours s'effectue en plusieurs temps, soyez vigilant·e !

→ Recours auprès de la Rectrice ou du Ministre : dans les **30 jours** suivant la notification de l'avis ;

→ Possibilité de réponse de la Rectrice ou du Ministre : dans les **30 jours suivant le recours** ;

→ Saisine de la CAP compétente : dans les **30 jours suivant le refus ou dans les 60 jours suivant le premier recours** en l'absence de réponse. Nos interventions en CAPA et en CAPN permettent d'obtenir satisfaction pour plus de la majorité des collègues ayant déposé un recours !

Retrouvez toutes les informations sur les modalités de recours dans notre article :

<https://r.snes.edu/VERobsRDVC>

Saisissez-vous de cette possibilité de recours individuel, qui porte souvent ses fruits. Contactez par mail le SNES-FSU, qui vous conseillera et vous accompagnera dans vos démarches !

Et pour comprendre le fonctionnement de l'évaluation et des recours, inscrivez-vous à notre réunion spéciale Rendez-vous de carrière le mercredi 6 septembre à 15 h (en visio) !



Mutation INTRA 2023

Déposer un recours, c'est exiger davantage de transparence !

Suite à la Loi de transformation de la Fonction publique, les affectations s'effectuent hors de tout contrôle paritaire. Seule la procédure de recours permet désormais d'amorcer un dialogue avec l'Administration sur le résultat de votre mutation. Dès lors que vous n'obtenez pas votre vœu 1, formuler un recours a donc du sens, qu'il y ait eu erreur manifeste de l'Administration, que vous doutiez de la régularité de votre résultat au mouvement INTRA 2023 ou que vous souhaitiez seulement obtenir davantage d'informations. Les résultats ayant été publiés au 1^{er} juin, vous avez jusqu'au 1^{er} août pour effectuer votre recours auprès du rectorat de Versailles. Le SNES-FSU est à vos côtés pour toutes les étapes de votre démarche.

N'hésitez plus à déposer un recours et mandatez le SNES-FSU !

Avant toute démarche, contactez-nous par mail à s3ver@snes.edu ! Pensez à nous communiquer votre confirmation de demande signée et le résultat de mutation obtenu (capture d'écran) afin que nous puissions vous adresser, en fonction de votre situation, un courrier type de recours et vous accompagner au mieux.

Sophie Macheda

Plus d'informations sur notre site :



<https://r.snes.edu/recoursIntra23>

Revalorisation des salaires ? Pas dupes !

Le déclassé salarial de nos professions est désormais un fait incontestable, mis en lumière par nos mobilisations, et encore accru dans le contexte d'inflation. Entre les promesses de campagne d'augmentation de 10% sans contreparties, les approximations de la communication ministérielle et la réalité des mesures salariales, où en est-on vraiment ?

10% pour toutes et tous : promesse non tenue !

Loin des 10% sans conditions promis pour janvier 2023, les salaires n'augmenteront, en moyenne, que de 5,5% en septembre 2023. Avec un budget d'1,9 milliards d'euros, en année pleine, pour la partie inconditionnelle, impossible de tenir une promesse dont le coût serait de 3,6 milliards !

→ Les mesures salariales dans l'Éducation pour septembre 2023 :

- doublement de l'ISOE (+ 92 euros nets par mois) ;
- revalorisation de l'indemnité pour les professeurs principaux de 1^{ère} et terminale (+ 538 euros bruts/an) ;
- hausse de la prime d'attractivité, jusqu'à l'échelon 7.

→ Des mesures exclusivement indemnitaires, loin de nos revendications et des besoins.

→ À ces mesures s'ajoutent celles concernant les carrières :

- augmentation du ratio de promovables promus à la hors-classe (de 18% à 23%) ;
- élargissement des conditions d'accès à la classe exceptionnelle (contingent porté à 10,5% du corps en 2023, puis abandon du contingentement en 2024).



Et le Pacte ?

En couplant, dans sa communication, la présentation des mesures salariales à celle du Pacte, pour lequel la rémunération des missions est supposée « attractive », le Ministère fait lui-même l'aveu de l'insuffisance des mesures salariales pour revaloriser véritablement nos métiers et restaurer significativement leur attractivité. **Pour autant, le Pacte n'est pas de la revalorisation mais une attaque brutale et frontale contre nos métiers.**

Un refus unanime !

Début mars, à l'initiative du SNES et de la FSU, l'ensemble des organisations syndicales a quitté la réunion de présentation du Pacte, au Ministère. Depuis, par des communiqués unitaires, des appels à la mobilisation et au refus du Pacte, par la création d'un visuel commun « non au Pacte », l'intersyndicale a incontestablement montré son refus de cet outil dangereux, qui ne répond en rien aux attentes en termes de revalorisation, et va diviser les personnels et creuser encore les inégalités femmes-hommes.

Face aux promesses non tenues, les revendications du SNES-FSU sont constantes :

- Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et revalorisation des carrières sans contreparties !
- Mécanisme pérenne d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix, permettant d'assurer le niveau des pensions et de maintenir l'unité de la Fonction publique.
- Augmentation des salaires des AED et des AESH, et statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

Dernière minute : du neuf dans la Fonction publique ?

L'annonce, le 12 juin, d'une augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, puis de 5 points au 1^{er} janvier 2024, dans un contexte d'inflation à 5,1%, ne peut être considérée comme suffisante ! C'est pourquoi les organisations syndicales ont, une nouvelle fois, décidé de claquer la porte, lors de la réunion salariale Fonction publique, pourtant très attendue.

Dispositif d'information et actions

Le Pacte : pourquoi c'est non ?

Le Pacte en bref :

➔ Les missions

➔ Prioritaire pour le 2nd degré : le remplacement courte durée (RCD) ;

➔ Autres missions devant élèves : devoirs faits, cours de remise à niveau pendant les vacances ;

➔ Missions de référent (élèves à besoins éducatifs particuliers, découverte des métiers...) ou mise en œuvre de projets pédagogiques innovants.

➔ La rémunération

1250 euros annuels par brique

➔ 1 brique = 18h de RCD, avec les heures d'astreinte que cela nécessite !

➔ 1 brique = 24h pour les autres missions devant élèves.

➔ Autres missions : horaires non quantifiables, qui laissent la porte ouverte à toutes les dérives !

⚠ En lycée professionnel, où le Pacte est avant tout un levier de mise en œuvre de la réforme (voir p.3) les missions ne pourraient être prises que par lot de six !

➔ La mise en œuvre

➔ Besoins identifiés et quantifiés par le chef d'établissement, soumis au conseil pédagogique pour avis.

➔ Les personnels sont invités à candidater pour chaque mission, dont la répartition est présentée au CA.

➔ Signature d'une lettre de mission. Le service fait est attesté par le chef d'établissement. Un bilan est fait en fin d'année scolaire.



Le Pacte, c'est :

➔ Avant tout du travail en plus !

Et être rémunéré pour un travail supplémentaire n'est pas une revalorisation ! Les primes liées à des missions supplémentaires, qui concernent davantage les hommes, ne font que renforcer les inégalités salariales.

➔ Une attaque contre nos statuts

Nos statuts de fonctionnaires d'État nous garantissent un droit à la carrière. Or, le Pacte nous fait basculer vers une Fonction publique d'emploi, où la rémunération dépend de l'attribution de missions.

➔ Une attaque contre les collectifs

Individualiser la rémunération renforce l'emprise des supérieurs hiérarchiques, crée une concurrence entre collègues, et détruit les solidarités en instaurant des hiérarchies intermédiaires et en rendant possibles toutes les dérives managériales.

➔ Une attaque contre nos métiers

Devoir remplacer les collègues au pied levé fait perdre son sens à notre métier et nous prive de notre liberté pédagogique. Le Pacte nous rend corvéables à merci, avec des créneaux d'astreinte, permis par des emplois du temps à trous, et un glissement vers l'annualisation, grâce à un logiciel de suivi ! **Le Pacte, à travers le remplacement courte durée, met en péril la liberté des personnels !**

➔ Une attaque contre le Service public

Le Pacte permet de ne plus financer certains dispositifs dans la DHG (groupes à effectif réduit, heures de soutien) et pourrait à terme être une menace pour les postes. Il fragilise aussi certaines missions qui, si elles sont réservées au Pacte, ne sont plus garanties partout !

Contre le Pacte, le SNES-FSU en campagne

Le SNES-FSU mène une campagne active d'information et de décryptage. Plusieurs réunions en visio ont été organisées, dès le mois d'avril, par les sections académiques et départementales. Dans de très nombreux établissements, des heures d'information syndicales ont eu lieu, souvent animées par des militantes de la section départementale. Pour continuer d'informer, convaincre, mobiliser, débattre des actions à mener :

➔ deux nouvelles réunions en visio sont organisées par la section académique : les 22 et 28 juin (inscription dans votre espace adhérent adherent.snes.edu) ;

➔ de très nombreux outils (communiqués, tracts, diaporamas) sont disponibles dans la rubrique Action du site versailles.snes.edu ;

➔ le dossier complet, sur le site national (voir lien et QR-code ci-dessous).

Le SNES-FSU appelle à ne pas signer le Pacte et exige que les montants alloués soient affectés à la revalorisation de toutes et tous.

Pour nous permettre d'agir efficacement, à tous les niveaux, nous tenir informés de la mise en œuvre du Pacte dans vos établissements est essentiel !

M. R.-P.

Plus d'informations sur notre site national :



<https://r.snes.edu/pacteS4>

Actualité



Non-titulaires : une politique de recrutement incohérente

Face à la grave crise du recrutement les rectorats tentent, pour afficher un maximum de postes pourvus à la rentrée, d'abonder leur vivier de Non-Titulaires en concédant quelques aménités. Ainsi à Versailles des CDD de 2 ans seront proposés dans le

1^{er} degré et dans certaines disciplines très déficitaires de la voie professionnelle. Pas question pour autant de valoriser les salaires, ni d'améliorer la gestion industrielle et maltraitante des personnels: vœux ignorés, inspections souvent à charge, accès aux formations insuffisant, versement du chômage aléatoire et contournement des conditions d'attribution de la prime de précarité restent la règle !

Toutes ces atteintes grèvent les conditions de travail déjà rudes des enseignants, CPE et PsyEN et font du vivier des Non-Titulaires un vrai panier percé avec près de 500 départs volontaires chaque année.

Le très médiatisé *job-dating* ayant montré ses limites, le Rectorat étend son réseau de recruteurs : après Pôle Emploi et l'APEC, les CCI et les salons de l'emploi sont investis pour attirer près de 1 000 nouvelles recrues annuelles. Dans le même temps des collègues à la veille du CDI sont remerciés sans avoir bénéficié en 6 ans du moindre tutorat ni de la moindre remédiation par les corps d'inspection.

Le secteur Non-titulaires du SNES-FSU Versailles défend les droits de chacun, informe les personnels et rappelle au rectorat ses obligations. Contactez-nous : nontit@versailles.snes.edu !

Sylvie Humbert



Téléphone : 01.41.24.80.56

Mail : s3ver@snes.edu

Site : versailles.snes.edu

Twitter / Facebook : @SNESVersailles

Adresse : Section académique du SNES-FSU Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil cedex
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)



**Les permanences téléphoniques
de la section académique du SNES-FSU Versailles
du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h**

**Vous trouverez également sur nos sites snes.edu et versailles.snes.edu
de nombreuses informations utiles pour faire valoir vos droits.**

Le SNES-FSU Versailles pour vous informer... et vous former.

Nos publications

- Livret d'accueil → Carrière
- Mutations → Actualités...

Toutes les informations indispensables au fur et à mesure de l'année dans nos différentes publications disponibles également en ligne sur nos sites.

Nos réunions d'information

- Réunions d'accueil pour les stagiaires fin août
- Réunion de rentrée TZR
- Réunions spéciales mutations...

Toute l'année des stages syndicaux sur des sujets variés : stagiaires, TZR, non-titulaires, entrée dans le métier, néo-titulaires, droits et obligations des personnels, éducation prioritaire, numérique, stages disciplinaires...

→ versailles.snes.edu - rubrique « Stages et réunions »

Nos stages sont ouverts à toutes et tous, syndiqué·es ou non !

